

Chemin du Barlot - Échange de terrain avec la SOCOP

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'entreprise SOCOP (Société Comtoise Outillage et Précision) est en expansion et souhaite agrandir ses locaux. Pour cela, il lui est nécessaire d'acquérir une partie du chemin rural reliant le chemin du Barlot au chemin des Planches. A cet effet, une bande de terrain a été désaffectée du domaine public par délibération du 26 mars 1990 du Conseil Municipal. L'accord suivant est intervenu avec la SOCOP :

- la Ville cède un terrain de 3 a 20 à la SOCOP qui elle, cède à la Ville un terrain de 0 a 06 nécessaire pour la réalisation d'un pan coupé.

- la SOCOP versera à la Ville le prix net de 25 120 F.

- les frais d'acte seront pris en charge par la SOCOP.

La recette sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30400.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable unanime le 5 décembre 1989.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cet échange et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.